

## COMPTE-RENDU 4<sup>ème</sup> COMITE DE QUARTIER 14 mai 2018 (18H30 à 20H00)

**Convoqués :** Habitants quartier Mas de Brun / La Gare / Mas de blanc / Mas de Caudière / George Hugues

**Présents :**

Madame Catherine ALTARE, maire de Puget-Ville

Monsieur Pierre ALLHEILLY, conseiller municipal

Monsieur Gérard BONGIORNO, conseiller municipal

Monsieur Frédéric BOYER, Adjoint en charge de la communication, évènementiel, tourisme, activités économiques, foires et marchés – Référent comité de quartier

Madame Françoise FESTOU, Adjointe en charge du patrimoine historique et des affaires culturelles

Monsieur Paul PELLEGRINO, adjoint en charge de l'environnement, eaux pluviales, agriculture, forêt, débroussaillage et référent Cœur du Var.

Monsieur Jean-Pierre ROUX, adjoint chargé des travaux, cadre de vie, sécurité, service des eaux, équipements sportifs et ERP.

Elisabeth HEULIN, assistante communication, évènementiel et comité de quartier

Ainsi que 30 habitants des quartiers conviés à la réunion.

Thème abordés	Propositions / Réclamations des habitants	Réponses des élus
<b>Référents de quartier</b>	Monsieur Jegou s'était proposé mais ne savait pas qu'il serait le seul. Monsieur Revel a accepté	
<b>Nombre d'habitants dans le quartier 4 ?</b>		Environ 600
<b>Voirie - sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chemin de la bouchonnerie il faut s'occuper de ce chemin, il est laissé à l'abandon. Il existe depuis la guerre. Il y a un trou dans la route. Les camions qui passent écrasent la route ce qui accentue le trou, en cas de pluie tout est inondé.</li> <li>• Il faut installer un panneau de limitation de vitesse. il y a 3 fois plus de monde qu'avant. La circulation est trop rapide, 5 cm de goudron sur le chemin et en dessous il y a de vieilles canalisation (année 70)</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les gens roulent trop vite on se croirait sur l'autoroute d'après certains riverains</li> <li>• Mettre un ralentisseur les gens roulent à 70 voire 80 km sous la voie de chemin de fer</li> <li>• Chicanage, entretien des trottoirs, bétonner</li> <li>• Mettre un dos d'âne la bouchonnerie virage dangereux à hauteur de gondou</li> </ul>	
<b>Stationnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdire le stationnement sur les trottoirs.</li> <li>• Gros problème de stationnement. Tout le monde se gare dans les lotissements du mas de brun alors qu'il n'y habite pas. (Riverains du hameau) Y compris les véhicules de société. =&gt; engorgement, saturation</li> <li>• Impasse des iris le camion pompier ne peut pas entrer à cause des voitures. Les gens se garent n'importe où. Obligation de s'écarter pour se garer. Il y a 4 appartement et 8 voitures. Mettre des "poteaux" pour empêcher de se garer</li> <li>• Avant la création du parking drainant du Rayolet les gens se garer en triple file. Il faut créer du stationnement</li> <li>• Les gardes ne déplacent pas on peut pas sortir la voiture du parking</li> <li>• 20 ans problème de stationnement alors qu'il y a des terrains abandonnés. La mairie devrait se renseigner pour acheter le terrain de Mme Hugues (descendre au pont cadre)</li> <li>• Faire enlever 2 camions et voiture au stop</li> </ul>	<p>La mairie ne peut pas intervenir sur un terrain privé. On a fait tourner des pompes qui déverse l'eau dans les vignes. Impossibilité de faire un fossé sur la route car cela appartient au domaine public</p>
<b>Évacuation des eaux pluviales</b>	<p>Cas d'une maison construite par les allemands et constamment inondée. Les élus y sont allés à plusieurs reprises. Ils ont donné des noms d'entreprises, Les propriétaires ont fait les devis c'est trop cher pour eux 90 000 à 100 000 € ils demandent à la mairie d'intervenir. Ils réclament que la mairie fasse un dégagement afin que l'eau tombe dans le ruisseau. La propriétaire qualifie son terrain de piscine olympique de Puget-ville. Ils ont été confrontés à 3 inondations en 6 ans (l'eau entre par capillarité). 10 jours d'écoulement à cause de la pluie</p>	<p>La mairie ne peut pas intervenir sur un terrain privé. On a fait tourner des pompes qui déverse l'eau dans les vignes. Impossibilité de faire un fossé sur la route car cela appartient au domaine public.</p> <p>Afin de mettre à niveau il faudrait la route sur 6 mètre de profondeur</p>
<b>Quartier de la gare</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre un ralentisseur</li> <li>• Faire un travail paysager il n'y a pas de fleurs ni d'arbres</li> <li>• Monsieur Hadjazi a dit qu'il a demandé à la SNCF une autorisation pour intervenir afin de nettoyer il ajoute que le quartier est laissé à l'abandon depuis trop longtemps</li> </ul>	<p>En pourparlers pour acheter mais le prix est élevé</p>
<b>Canalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tuyau de l'eau toujours le même depuis des années il est obstrué par le calcaire. Il y a beaucoup plus d'habitant dans cette zone qu'avant. Il n'y a pas beaucoup d'eau le soir ou le matin. Ne coule plus l'été</li> </ul>	

<p><b>Légitimité d'un passage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour se rendre au village les gens emprunte un chemin depuis de nombreuses années. Est-ce un chemin communal ou un chemin privé ?</li> <li>• Monsieur Allione affirme que le chemin lui appartient. La commune soutient que le chemin est communal, il 'n'existerait pas de preuves indiquant que le chemin est privé. Monsieur Allione autorise l'accès de son chemin mais n'accepte pas de se faire "engueuler "s'il laisse son tracteur au milieu car il est chez lui</li> <li>• L'expert géomètre lui indique qu'il faut trouver un accord</li> <li>• Chemin piétonnier délimité. Avec l'ancienne municipalité le pédibus empruntait ce chemin</li> </ul>	
<p><b>Mas de brun 1 et 2</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La balayeuse ne passe plus</li> <li>• Les arbres ne sont pas coupés au mas de brun 2 il y a des tas de feuilles sur la voie publique. Une demande a été faite à la Pm pour savoir s'il était possible de ramasser les feuilles</li> <li>• Une demande pour couper un arbre a également été faite mais a obtenu un refus. il faut faire des courriers à chaque fois</li> </ul>	<p>Il y a un problème avec la machine on économise la machine car cela coûte 150 000 €</p>
<p><b>Éclairage public</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devant chez Ginette</li> </ul>	<p>Coûte cher à créer et entretenir il y a des normes européennes qui instaure la diminution des pollutions lumineuses. Il faut entretenir l'existant</p>
<p><b>Usine désaffectée / concasseurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poteau concasseur</li> <li>• Démantèlement de l'ancienne usine. Pollution du terrain plaque amiante qui se détachent avec le vent.</li> <li>• Des camions (citerne) déversent des produits pas très sains en début d'année demande à la mairie pourquoi il n'achète pas le terrain</li> <li>• Poubelle de Puget-Ville. Avant c'était une zone agricole et passée en zone village en 1984</li> </ul>	<p>Décision départementale du préfet</p> <p>Si on achète il faut dépolluer et cela coute extrêmement cher</p> <p>Le préfet peut délivrer une autorisation de concasseurs mobiles. On ne doit rien laisser sur place.</p> <p>Concasseur fixe =&gt; problème environnement et bruit</p>